

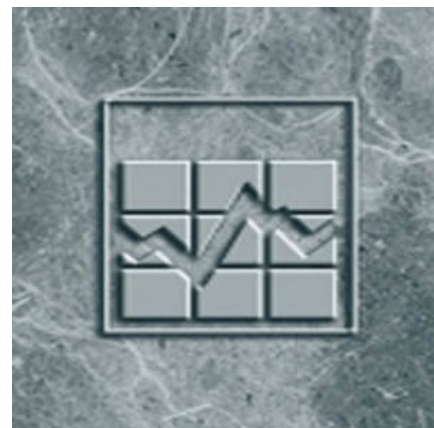
N° 75F0002M au catalogue  
ISSN 1707-2867  
ISBN 978-0-660-69520-4

Série de documents de recherche – Revenu

## Document de recherche sur la mesure du panier de consommation : application de la méthodologie de la mesure du panier de consommation à une source de données administratives.

par Nancy Devin

Date de diffusion : le 8 février 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>Exposé justificatif</b> .....	<b>4</b>
<b>La mesure fondée sur un panier de consommation à Terre-Neuve-et-Labrador</b> .....	<b>5</b>
<b>Création de l'échantillon</b> .....	<b>6</b>
<b>Les caractéristiques du Fichier des familles T1 et leurs incidences sur la possibilité d'appliquer la méthodologie de la mesure fondée sur un panier de consommation</b> .....	<b>6</b>
<b>Le Fichier des familles T1</b> .....	<b>6</b>
<b>La création d'échantillons du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation</b> .....	<b>7</b>
<b>Analyse</b> .....	<b>8</b>
<b>Répartition de l'échantillon</b> .....	<b>8</b>
<b>Estimations des taux de pauvreté produites au moyen du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation (non officielles)</b> .....	<b>11</b>
<b>Tendances de la pauvreté obtenues à partir du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation (non officielles)</b> .....	<b>13</b>
<b>Taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté obtenus à partir du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation (non officiels)</b> .....	<b>16</b>
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>17</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe A</b> .....	<b>19</b>
<b>Création des échantillons du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe B</b> .....	<b>21</b>
<b>Annexe C</b> .....	<b>22</b>
<b>Références</b> .....	<b>23</b>

# Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : application de la méthodologie de la mesure fondée sur un panier de consommation à une source de données administratives

Par Nancy Devin

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres nécessités) correspondant à un niveau de vie de base modeste pour une famille de quatre personnes. Selon la MPC, une personne ou une famille<sup>1</sup> vit dans la pauvreté si son revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC correspondant à la taille de sa famille et à la région où elle habite<sup>2</sup>.

Le présent document de travail décrit les considérations relatives à l'application de la méthodologie de la MPC à une source de données purement administratives. Le Fichier des familles T1 (FFT1)<sup>3</sup> a été choisi pour le projet parce qu'il s'agit d'une source fiable de données sur le revenu, qu'il est produit annuellement, qu'il permet d'utiliser les unités familiales que sont les familles de recensement et qu'il couvre une grande proportion de la population canadienne. Toutefois, en raison des limites des données du FFT1, il fallait les compléter par des données d'enquête (celles du Recensement de la population) pour permettre l'application de la MPC.

Nous commençons par exposer la raison d'estimer les statistiques sur la pauvreté reposant sur la MPC au moyen de sources de données administratives sur le revenu. Nous expliquons ensuite une proposition qui consiste à créer des échantillons annuels, tout en faisant les mises en garde nécessaires, après quoi nous présentons une brève analyse fondée sur les échantillons proposés. À la fin du document, nous évoquons de possibles améliorations futures des échantillons et nous invitons les lecteurs à nous faire part de leurs commentaires.

Il convient de souligner que les estimations des taux de pauvreté générées strictement à partir de données administratives sur le revenu (le FFT1) et examinées tout au long du présent document ne sont pas officielles. Ces estimations ont été calculées à des fins exploratoires et ne devraient pas servir à décrire l'incidence de la pauvreté ou les tendances de la pauvreté au sein de la population canadienne.

## Exposé justificatif

À l'heure actuelle, il est possible de produire des estimations transversales de la pauvreté au moyen de données sur le revenu couplées à l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et au questionnaire détaillé du Recensement de la population. Ces sources de données présentent des avantages et des inconvénients liés à la taille de l'échantillon et à la fréquence des collectes des données. Par exemple, l'ECR peut servir à produire des estimations annuelles de la pauvreté, mais la taille de son échantillon peut limiter la production d'estimations de la pauvreté très désagrégées. En revanche, le questionnaire détaillé du recensement permet une désagrégation plus précise, au détriment de l'actualité (voir au tableau 1 une comparaison plus complète).



1. La méthodologie de la MPC utilise le concept de famille économique. Une famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil. Une personne hors famille économique est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un locataire de chambre.

2. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie de la MPC, consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

3. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le FFT1, consulter la page intitulée [Revenu et données financières des particuliers, fichier préliminaire T1 sur les familles](#).

**Tableau 1**  
**Comparaison des caractéristiques de divers fichiers de données sur le revenu**

Fichier de données	ECR	Questionnaire détaillé du recensement	FFT1
Taille relative de l'échantillon	Petite (environ 55 000 ménages en 2021)	Grande (environ 8 500 000 personnes en 2021)	Grande (environ 36 500 000 personnes en 2020)
Statistiques	Transversales	Transversales	Transversales et longitudinales
Désagrégation relative des données	Faible	Élevée	Élevée
Fréquence	Annuelle	Quinquennale	Annuelle
Source de données sur le revenu	FAPRP	Traitement des données sur le revenu du recensement	FFT1

Notes : ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; et FAPRP = Fichier administratif principal du revenu personnel.

L'application de la méthodologie de la MPC à une source de données purement administratives sur le revenu assurerait à la fois l'actualité et la pertinence des estimations et permettrait d'en faire une analyse longitudinale.

La nécessité de produire en temps utile des estimations transversales et longitudinales précises de la pauvreté est souvent soulevée par les analystes des politiques et les utilisateurs de données qui souhaitent mieux comprendre les variations des taux de pauvreté pour de petits domaines et les transitions de la population vers la pauvreté et hors de celle-ci. Étant de conception transversale, les deux sources de données sur le revenu qui servent actuellement à la mesure de la pauvreté (l'ECR et le recensement) ne permettent pas en soi des analyses longitudinales. Toutefois, l'utilisation d'une source de données administratives couplée (p. ex. le FFT1) pourrait permettre de telles analyses. Les estimations longitudinales pourraient orienter l'élaboration de politiques et de programmes visant à mieux cibler les populations susceptibles de vivre dans la pauvreté et aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à évaluer les retombées des efforts de réduction de la pauvreté<sup>4</sup>.

Dans un premier temps, il est proposé d'étudier la faisabilité d'ajouter la MPC au FFT1, ce qui permettrait à la fois de produire des estimations annuelles désagrégées de la pauvreté et des estimations longitudinales.

Le FFT1 a été choisi parce que les renseignements disponibles dans la base de données du FFT1 proviennent de sources purement administratives, qui sont soit produites par l'Agence du revenu du Canada (ARC), soit obtenues par l'ARC aux fins du calcul de l'impôt. De plus, le FFT1 permet de produire un concept de famille<sup>5</sup> semblable au concept de famille de recensement utilisé pour les données du questionnaire détaillé du recensement<sup>6</sup>. Pour ces raisons, les données sur le revenu du FFT1 pourraient servir à fournir des estimations plus fiables que les estimations de l'ECR et plus actuelles que les estimations du recensement. Elles pourraient aussi éventuellement servir à produire des estimations de la pauvreté reposant sur une méthodologie de la MPC uniforme, quoique modifiée.

### La mesure fondée sur un panier de consommation à Terre-Neuve-et-Labrador

Depuis 2003, le Bureau de la statistique de Terre-Neuve-et-Labrador produit des estimations de la pauvreté fondées sur une MPC uniquement à partir de données administratives sur le revenu, en appliquant la [mesure fondée sur un panier de consommation à Terre-Neuve-et-Labrador](#) (MPCTNL). En modifiant l'actuelle méthodologie de la MPC officielle (p. ex. ne pas utiliser d'ajustements selon le type de mode d'occupation), le Bureau produit des seuils de la MPCTNL, qui sont alors comparés à sa définition du revenu disponible calculé à partir de données administratives sur le revenu. Le présent document de travail explore l'application de la méthodologie de la MPC officielle de l'année de base 2018 aux données du FFT1, mais il est nécessaire d'apporter d'importantes modifications aux fondements de la méthodologie de la MPC pour estimer les taux de pauvreté au moyen de données administratives sur le revenu seulement.

4. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie de réduction de la pauvreté mise de l'avant par le gouvernement fédéral, consulter [La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#).

5. Le FFT1 crée des familles en fonction d'une définition qui est proche du concept officiel de « famille de recensement ». Selon le FFT1, une famille consiste en l'un des éléments suivants : (1) un couple marié et ses enfants (le cas échéant), (2) un couple en union libre et ses enfants (le cas échéant), et (3) un parent seul habitant avec au moins un enfant.

6. Le terme « famille de recensement » est officiellement défini comme un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, s'ils habitent dans le même logement que leurs parents sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants vivant avec un ou plusieurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

## Le Fichier des familles T1

Le FFT1 contient des données sur le revenu de presque toutes les personnes qui ont produit une déclaration de revenus T1 des particuliers au cours d'une année donnée (certains déclarants tardifs ne sont pas couverts) et comprend les bénéficiaires de prestations fédérales pour enfants. Pour construire le FFT1, le fichier T1 des particuliers est combiné au fichier d'impôt T4 et à un fichier relatif aux prestations fédérales pour enfants et tous les fichiers sont reçus de l'ARC. On traite ces fichiers pendant une période de quatre à cinq mois pour créer le FFT1. Les nouveau-nés de l'année précédente, qui ne sont pas représentés dans le fichier des prestations fédérales pour enfants, sont repérés à partir d'un fichier des naissances. Les familles sont définies, et les conjoints et les enfants manquants identifiables sont imputés. Le FFT1 final contient des renseignements sur les déclarants et les membres de la famille imputés. Une fois établis, les enregistrements du FFT1 ne sont ni pondérés ni ajustés.

## Création de l'échantillon

### Les caractéristiques du Fichier des familles T1 et leurs incidences sur la possibilité d'appliquer la méthodologie de la mesure fondée sur un panier de consommation

Certains éléments de la méthodologie de la MPC de l'année de base 2018 exigent des renseignements qui ne sont pas recueillis par la voie du FFT1. Il n'est donc pas possible d'appliquer tout bonnement la méthodologie existante de la MPC au FFT1. Par exemple, l'une des caractéristiques de la MPC de l'année de base 2018 est qu'elle ajuste le revenu disponible des familles ayant un mode d'occupation autre qu'un logement locatif non subventionné au moyen d'un ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO)<sup>7</sup>. Il n'y a pas de renseignements sur le mode d'occupation dans le FFT1, ce qui signifie qu'un ATMO ne peut être appliqué si seules les données du FFT1 sont utilisées. Nous énumérons ci-dessous d'importantes limites de données qui compliquent la tâche d'appliquer la méthodologie de la MPC de l'année de base 2018 pour estimer les taux de pauvreté au moyen des données du FFT1 :

- Il n'est pas possible de recréer les familles économiques au moyen des données du FFT1.
  - ▶ Dans le FFT1, les personnes sont regroupées en familles d'après les renseignements figurant dans les formulaires et les feuillets d'impôt. Ces regroupements familiaux sont plus proches de la définition de la famille de recensement que de celle de la famille économique. Selon toute attente, l'utilisation d'un concept de famille de recensement plutôt que d'un concept de famille économique devrait augmenter la probabilité que des personnes vivent sous le seuil de la pauvreté lorsque leur famille économique se compose de plusieurs familles de recensement. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que le revenu disponible de la famille économique serait supérieur au revenu disponible de chaque famille de recensement particulière qui la compose<sup>8</sup>. Voir à l'annexe B une illustration des concepts d'unité familiale et de leur hiérarchie.
- Il n'est pas possible de créer les régions de la MPC de manière exacte.
  - ▶ La notion des petites régions urbaines qui ne sont pas des agglomérations de recensement uniques n'existe pas dans le FFT1, ce qui empêche d'établir la distinction entre les régions rurales de la MPC et les petites régions urbaines de la MPC, telles qu'elles sont définies dans la MPC de l'année de base 2018.
- Il n'est pas possible d'appliquer l'ATMO.
  - ▶ Le FFT1 ne contient pas de renseignements sur la situation par rapport à l'accession à la propriété ou au subventionnement du logement locatif.

7. L'ATMO est effectué parce que la composante du logement du panier de la MPC est fondée sur l'hypothèse que la famille de référence vit dans un logement loué non subventionné, de sorte qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement pour tenir compte des différents frais de logement que doivent payer les personnes ayant d'autres modes d'occupation (p. ex. les propriétaires ayant une hypothèque ou sans hypothèque et les locataires subventionnés). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie de la MPC, consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

8. En 2016, 95 % des familles de recensement des provinces vivaient dans une famille économique distincte, selon le Recensement de la population de 2016.

- Il n'est pas possible de connaître la totalité des montants payés par les familles pour la garde d'enfants ou une pension alimentaire pour le conjoint. En effet, ces dépenses pourraient être sous-estimées dans les données du FFT1 en raison de la limite déductible aux fins du calcul de l'impôt.
  - ▶ La MPC de l'année de base 2018 fait appel à des données d'enquête pour compléter les données fiscales afin de mieux représenter ces dépenses.

Une façon possible de contourner les limites du FFT1 consiste à tirer les renseignements manquants du questionnaire détaillé du recensement, créant ainsi un nouvel échantillon élargi de données administratives, soit le FFT1-MPC. Le couplage du FFT1 au questionnaire détaillé du recensement fournirait des renseignements clés manquants, tels que la région de la MPC, le type de mode d'occupation, les frais de garde d'enfants et les paiements de pension alimentaire pour le conjoint, ainsi qu'un poids d'échantillonnage<sup>9</sup>.

Toutefois, le fait d'intégrer des données du questionnaire détaillé du recensement pour fournir des renseignements clés requis par la méthodologie de la MPC aurait pour effet d'introduire certaines limites de données supplémentaires :

- Il faudrait adopter l'hypothèse que les personnes et les familles resteraient dans la même région de la MPC.
  - ▶ Comme la région de la MPC attribuée à chaque personne dans le FFT1 proviendrait du recensement et ne serait pas mise à jour chaque année, les estimations des taux de pauvreté pour certaines régions géographiques à forte mobilité pourraient ne pas être exactes.
- L'ATMO resterait constant.
  - ▶ Les changements de mode d'occupation ne seraient pas pris en compte, puisque le mode d'occupation ne serait pas mis à jour chaque année. Par conséquent, l'ATMO appliqué au revenu disponible d'une personne pourrait ne pas correspondre à sa situation réelle en matière de logement.
- Les montants payés pour la garde d'enfants et une pension alimentaire pour le conjoint resteraient constants pour chaque cohorte.
  - ▶ Certains écarts pourraient être introduits dans le calcul de la pauvreté, parce que les réponses concernant les frais de garde d'enfants ou les pensions alimentaires versées ne seraient pas mises à jour chaque année, faute de nouvelles données du recensement.
- Les poids d'enquête utilisés dans le recensement resteraient constants.
  - ▶ Alors qu'un nouveau FFT1 est disponible chaque année, les poids d'enquête du fichier couplé du recensement demeureraient constants jusqu'à ce qu'un nouveau fichier du recensement soit couplé, ce qui signifierait que le nouvel échantillon du FFT1-MPC représenterait toujours la population de la cohorte initiale.

## La création d'échantillons du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation

Pour toute année de recensement (AR), le questionnaire détaillé du recensement pourrait être couplé au FFT1 de la même année de revenu au moyen d'une clé déterministe (p. ex. le numéro d'assurance sociale [NAS] à l'identificateur de personne unique du recensement), et les personnes couplées formeraient une nouvelle cohorte. Par exemple, le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 serait couplé au FFT1 de 2015 et le questionnaire détaillé du Recensement de 2021 serait couplé au FFT1 de 2020, ce qui générerait deux cohortes distinctes<sup>10</sup>. D'autres personnes figurant dans le FFT1 sans NAS connu et pour lesquelles un ou plusieurs membres de la famille ont rempli le questionnaire détaillé du recensement seraient ajoutées à la cohorte, ce qui créerait un échantillon FFT1-MPC (AR). Les données seraient traitées de façon que chaque membre d'une famille du FFT1 obtienne les mêmes caractéristiques du recensement. Les renseignements tirés du questionnaire détaillé du recensement (c.-à-d. la région de la MPC, le type de mode d'occupation et les montants payés pour

9. Parmi les personnes ayant un numéro d'assurance sociale valide qui sont représentées dans les données du Recensement de 2016 et les données du Recensement de 2021, 91 % vivaient toujours dans la même région de la MPC, 92 % des personnes qui étaient propriétaires en 2016 l'étaient toujours en 2021, et 71 % des personnes qui étaient locataires en 2016 l'étaient toujours en 2021. En ce qui concerne les frais de garde d'enfants, 91 % des personnes qui ont dit avoir payé des frais de garde d'enfants en 2016 ont encore déclaré en avoir payé en 2021.

10. Les données sur le revenu couplées aux enregistrements du recensement correspondent à l'année précédant l'AR.

la garde d'enfants et la pension alimentaire pour le conjoint) seraient considérés comme fixes pour les années subséquentes (les années infracensitaires [AI]) jusqu'à la création d'une nouvelle cohorte.

Alors que les caractéristiques tirées du questionnaire détaillé du recensement resteraient constantes, les structures familiales et le revenu disponible seraient mis à jour chaque année au moyen des données annuelles du FFT1 au moment de la création des échantillons du FFT1-MPC (AI). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la création des échantillons annuels du FFT1-MPC, consulter l'annexe A.

Le tableau 2 présente les estimations de la population obtenues à partir de plusieurs échantillons du FFT1-MPC. Suivant la méthodologie proposée, nous nous attendrions à ce que les chiffres de population diminuent chaque année après la création d'une nouvelle cohorte, chaque personne incluse dans les échantillons du FFT1-MPC (AI) devant également être présente dans la cohorte initiale.

**Tableau 2**  
**Chiffres de population selon l'année de revenu, toutes les provinces, 2015 à 2020**

Fichier de données	Total de la population
	personnes
FFT1-MPC (AR) de 2015	29 669 034
FFT1-MPC (AI) de 2016	29 014 263
FFT1-MPC (AI) de 2017	28 743 724
FFT1-MPC (AI) de 2018	28 446 687
FFT1-MPC (AI) de 2019	28 027 812
FFT1-MPC (AI) de 2020	27 701 419
FFT1-MPC (AR) de 2020	30 160 957

**Note :** L'abréviation AR dans le nom de l'échantillon signifie « année de recensement » et indique la création d'une nouvelle cohorte, tandis que l'abréviation AI signifie « année infracensitaire » et indique que le Fichier des familles T1 (FFT1) a été couplé au FFT1 — Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) de l'année précédente.

**Source :** Statistique Canada, totalisation personnalisée.

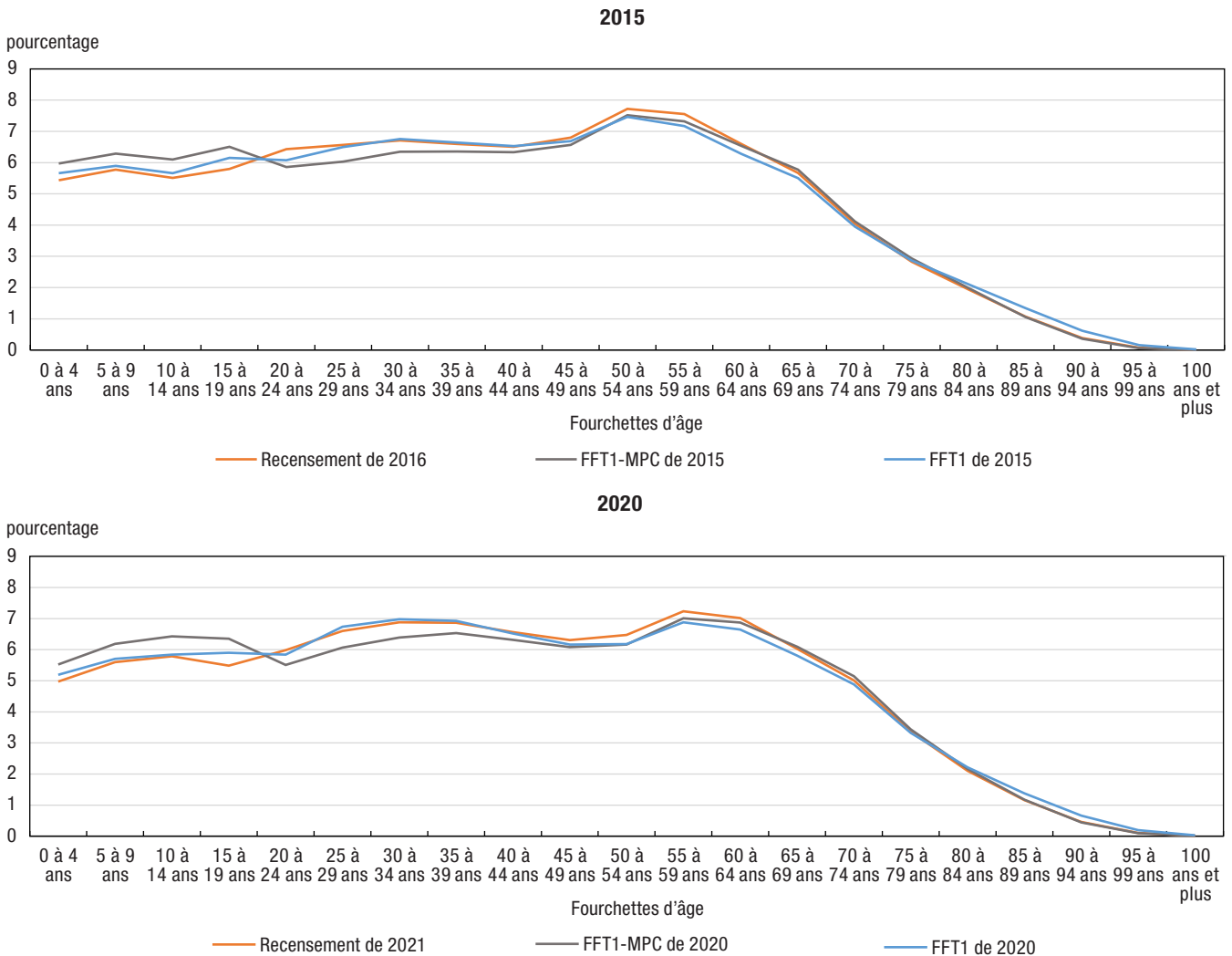
## Analyse

### Répartition de l'échantillon

Comme les données fiscales et les données sur le revenu de source administrative forment la base de l'échantillon annuel du FFT1-MPC, il est probable que la population du FFT1-MPC diffère des populations de l'ECR et du questionnaire détaillé du recensement. Par conséquent, les estimations de la pauvreté obtenues à partir de ces différents fichiers sources devraient différer. Pour analyser les possibles différences, nous avons comparé la répartition de caractéristiques particulières entre ces trois sources différentes pour 2015 et 2020. Nous avons examiné la répartition du revenu total et du revenu disponible des familles et le nombre de personnes selon la province, le groupe d'âge, le type de famille et la situation familiale. Toutes les répartitions examinées étaient semblables dans les différents fichiers, à l'exception de la répartition selon le groupe d'âge. Le graphique 1 ci-dessous montre qu'il y a plus de personnes de moins de 19 ans dans le FFT1-MPC que dans l'ensemble de données du FFT1 et le recensement pour deux années de revenu. De plus, il y a moins de personnes de 20 à 54 ans dans le FFT1-MPC que dans le FFT1 et le recensement, pour les deux années de revenu.



**Graphique 1**  
**Proportion de personnes selon le groupe d'âge et la source de données, provinces, 2015 et 2020**

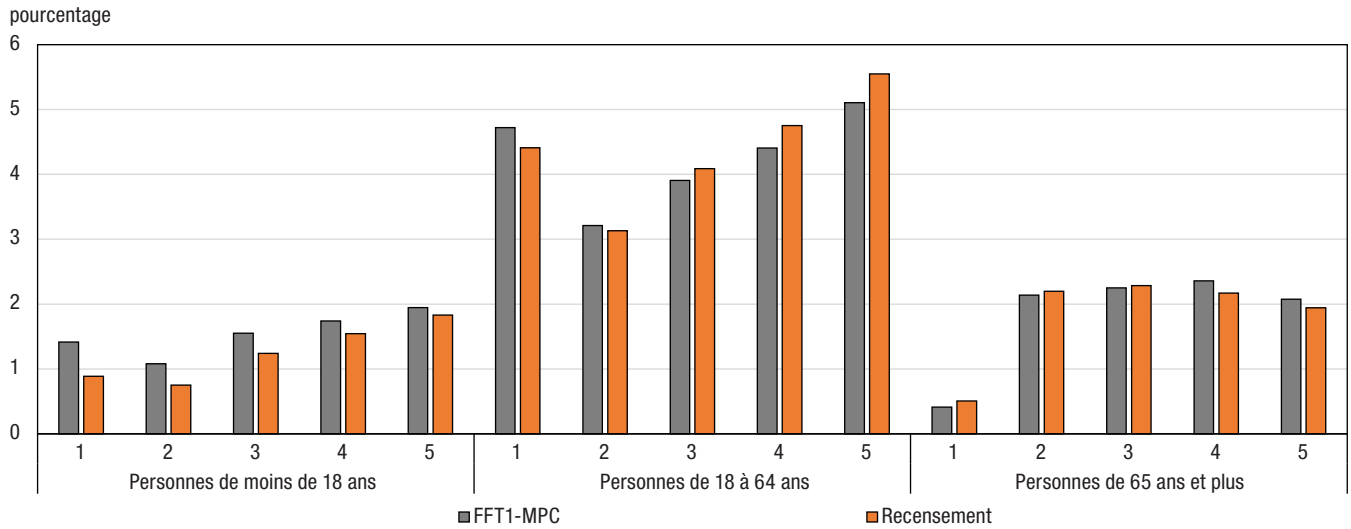


**Sources :** Statistique Canada, questionnaire détaillé du Recensement de 2016; Fichier des familles T1 de 2015; Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2015; questionnaire détaillé du Recensement de 2021; Fichier des familles T1 de 2020; et Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2020. Totalisation personnalisée.

Comme les personnes susceptibles de se retrouver en situation de pauvreté ou de s'en sortir ont tendance à avoir un revenu familial qui se situe dans la moitié inférieure de la répartition des revenus, nous avons également examiné la proportion de personnes selon le groupe d'âge et le décile de revenu. Les graphiques 2-1 et 2-2 montrent que, comparativement aux deux recensements, les échantillons du FFT1-MPC avaient tendance à compter plus d'enfants vivant dans des familles dont le revenu familial se situait dans les déciles de revenu inférieurs. Cette situation pourrait accroître le nombre d'enfants et de jeunes adultes en situation de pauvreté. Pour ce qui est des aînés (âgés de 65 ans et plus), les proportions de personnes appartenant aux premier et deuxième déciles de revenu sont plus faibles dans les échantillons du FFT1-MPC. Cette situation pourrait mener à une sous-estimation des taux de pauvreté parmi cette population.

### Graphique 2-1

#### Proportion de personnes selon le groupe d'âge et le décile de revenu total de la famille, cinq premiers déciles de revenu, 2015

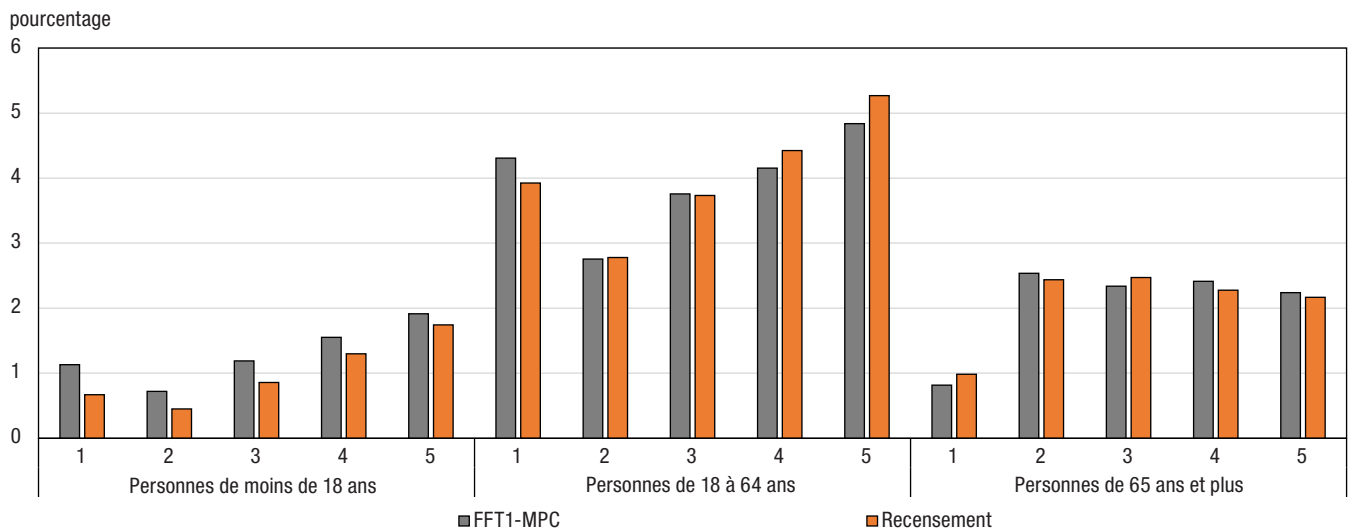


Notes : FFT1 = Fichier des familles T1; et MPC = mesure fondée sur un panier de consommation.

Sources : Statistique Canada, questionnaire détaillé du recensement de 2016; et Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2015. Totalisation personnalisée.

### Graphique 2-2

#### Proportion de personnes selon le groupe d'âge et le décile de revenu total de la famille, cinq premiers déciles de revenu, 2020



Notes : FFT1 = Fichier des familles T1; et MPC = mesure fondée sur un panier de consommation.

Sources : Statistique Canada, questionnaire détaillé du recensement de 2021; et Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2020. Totalisation personnalisée.

Compte tenu des résultats issus de cette analyse préliminaire, nous proposons d'appliquer un modèle de calage simple aux données afin de réaligner les échantillons du FFT1-MPC sur les totaux du recensement. Deux groupes de calage ont été définis pour cet exercice :

1. La région de la MPC selon le groupe d'âge (personnes de moins de 18 ans, personnes de 18 à 64 ans et personnes de 65 ans et plus) et l'état du revenu familial (inférieur ou supérieur à la médiane du revenu avant impôt de la région de la MPC)
2. La province selon la structure familiale (couples ayant des enfants de moins de 25 ans, couples ayant des enfants de 25 ans et plus, couples sans enfants, personnes hors famille, parents seuls ayant des enfants de moins de 25 ans et parents seuls ayant des enfants de 25 ans et plus) et l'état du revenu familial

Pour l'analyse qui suit, les estimations non calées et calées seront montrées.

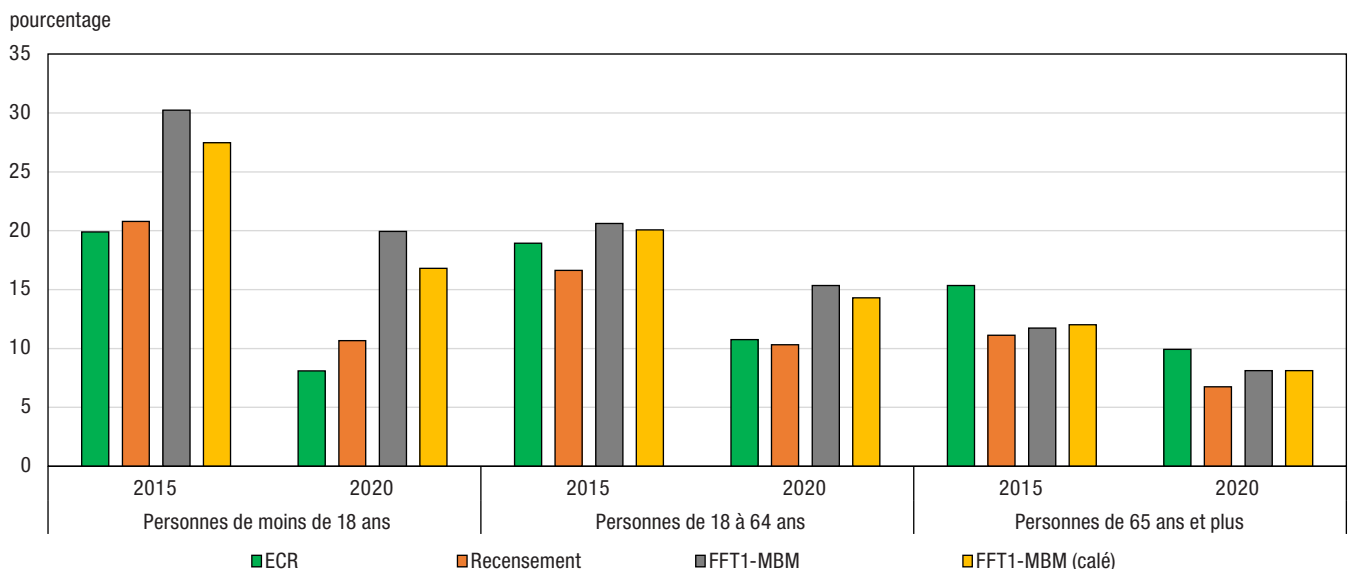
### Estimations des taux de pauvreté produites au moyen du Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation (non officielles)

Dans la présente section, nous examinons les estimations non officielles des taux de pauvreté produites au moyen de deux échantillons du FFT1-MPC et nous les comparons aux taux de pauvreté estimés à partir de l'ECR et du questionnaire détaillé du recensement pour la même année de revenu. Pour déterminer la situation par rapport à la pauvreté, il s'agit de comparer le revenu disponible d'une famille avec son seuil de la MPC, après avoir pris en compte les différences familiales et régionales<sup>11</sup>. Une personne ou une famille est considérée comme vivant dans la pauvreté si son revenu disponible familial est inférieur au seuil de la MPC qui s'applique à elle.

Le graphique 3 montre que les données du FFT1-MPC ont tendance à produire des estimations plus élevées des taux de pauvreté chez les personnes de moins de 65 ans pour les deux années de référence (2015 et 2020), et que la surestimation est plus importante pour les personnes de moins de 18 ans. Ces résultats sont conformes aux différences de répartition selon l'âge précédemment observées dans les graphiques 1, 2-1 et 2-2.

#### Graphique 3

#### Estimations non officielles des taux de pauvreté produites au moyen du Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation par rapport à plusieurs sources de données, selon le groupe d'âge, 2015 et 2020



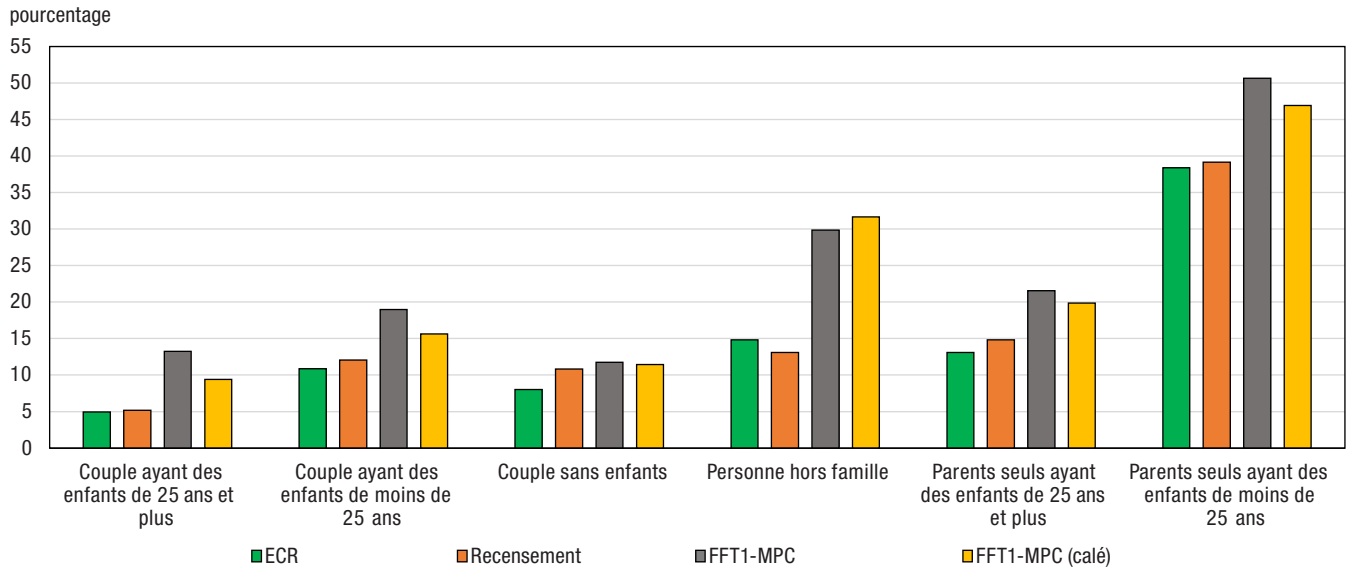
**Notes :** ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; et MPC = mesure fondée sur un panier de consommation. Tous les taux ont été produits au niveau de la famille de recensement.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu; questionnaire détaillé du recensement; et Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation. Totalisation personnalisée.

11. Dans la présente analyse, nous avons utilisé les seuils de la MPC de l'année de base 2018, bien qu'ils aient été produits en fonction du concept de famille économique. Selon notre analyse, l'utilisation de la famille de recensement au lieu de la famille économique avait une incidence négligeable sur la construction des seuils.

Les graphiques 4-1 et 4-2 présentent les estimations selon la structure familiale pour les années de référence 2015 et 2020, respectivement. Les échantillons du FFT1-MPC ont tendance à produire des estimations plus élevées des taux de pauvreté chez les couples ayant des enfants et les parents seuls ayant des enfants de moins de 25 ans<sup>12</sup>. Encore une fois, ces résultats sont conformes aux différences précédemment observées dans les graphiques 2-1 et 2-2 (c.-à-d. que la proportion d'enfants vivant dans des familles dont le revenu familial se situait dans les deux premiers déciles de revenu était plus élevée dans les échantillons du FFT1-MPC).

**Graphique 4-1**  
**Estimations non officielles des taux de pauvreté produites au moyen du Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation par rapport à plusieurs sources de données, selon la structure familiale, 2015**



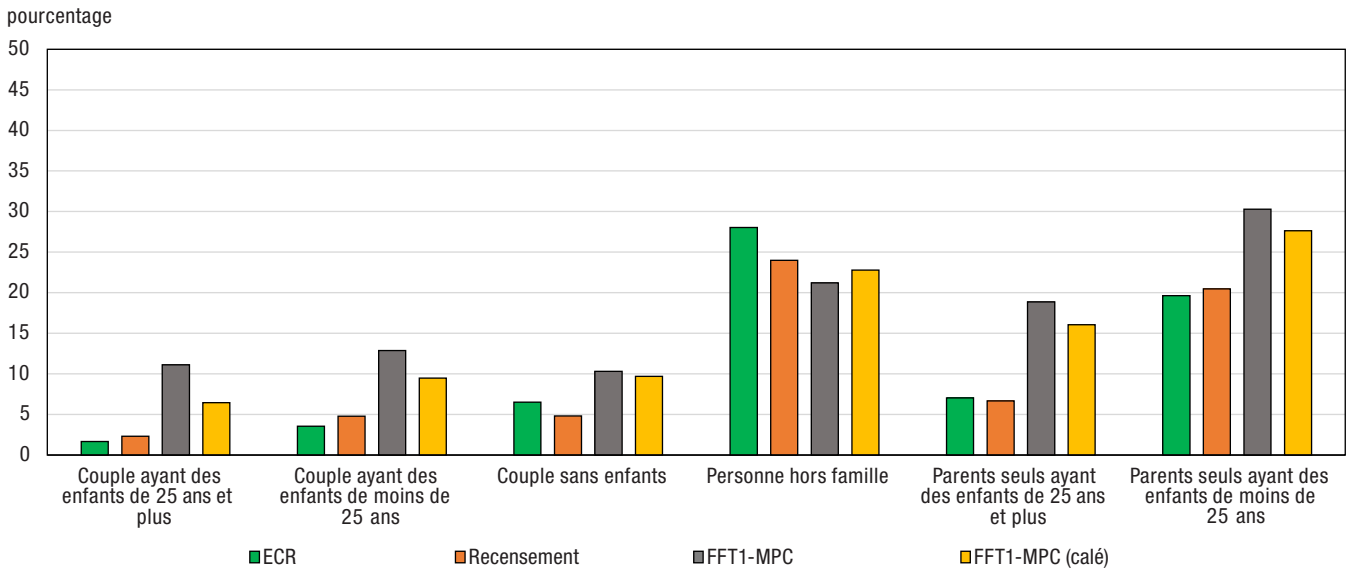
**Notes :** ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; et MPC = mesure fondée sur un panier de consommation. Tous les taux ont été produits au niveau de la famille de recensement.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2015; questionnaire détaillé du Recensement de 2016; et Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2015. Totalisation personnalisée.

12. L'obtention de la variable de la composition de la famille du FFT1-MPC est fondée sur la définition de la variable de la composition de la famille de l'ECR qui utilise un âge limite de 25 ans pour les enfants.

## Graphique 4-2

### Estimations non officielles des taux de pauvreté produites au moyen du Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation par rapport à plusieurs sources de données, selon la structure familiale, 2020



**Notes :** ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; et MPC = mesure fondée sur un panier de consommation. Tous les taux ont été produits au niveau de la famille de recensement.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020; questionnaire détaillé du Recensement de 2021; et Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2015. Totalisation personnalisée.

En résumé, les estimations non officielles des taux de pauvreté obtenues à partir des échantillons du FFT1-MPC diffèrent de celles produites au moyen des sources officielles utilisées pour les indicateurs de la pauvreté (c.-à-d. l'ECR et le recensement) pour les deux années de revenu à l'étude. L'application d'un modèle de calage aux données du FFT1-MPC a tendance à atténuer ces différences pour la plupart des groupes démographiques examinés; toutefois, une surestimation et une sous-estimation notables demeurent apparentes.

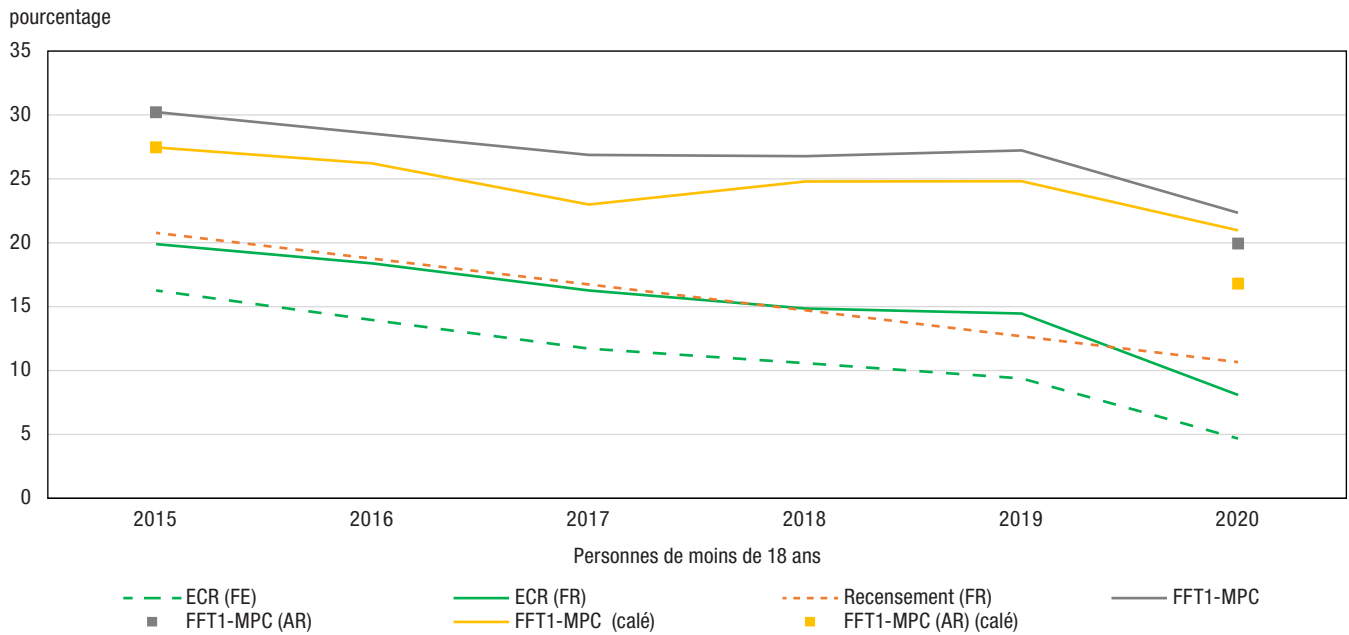
### Tendances de la pauvreté obtenues à partir du Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation (non officielles)

Dans la présente section, nous examinons les tendances de la pauvreté obtenues en utilisant les échantillons annuels du FFT1-MPC et nous les comparons aux tendances obtenues à partir de l'ECR et du questionnaire détaillé du recensement.

Bien que la section précédente ait montré que les estimations des taux de pauvreté produites au moyen des échantillons du FFT1-MPC diffèrent des taux obtenus à partir des sources officielles de données sur le revenu servant aux indicateurs de la pauvreté, les tendances globales sont semblables. En général, les tendances sont également semblables pour la plupart des groupes démographiques examinés.

Les graphiques 5-1, 5-2 et 5-3 présentent les tendances pour différents groupes d'âge. Les deux lignes de l'ECR montrent les taux de pauvreté estimés au moyen de l'ECR, qui diffèrent seulement selon le concept d'unité familiale utilisé. La ligne de l'ECR (famille de recensement) montre le taux fondé sur le revenu disponible de l'unité du recensement, tandis que la ligne de l'ECR (famille économique) montre les taux officiels de pauvreté fondés sur le revenu disponible de l'unité économique. La ligne du recensement (famille de recensement) correspond aux taux de pauvreté estimés au moyen du questionnaire détaillé du recensement au niveau de la famille de recensement. La ligne du FFT1-MPC montre la tendance obtenue à partir des échantillons non calés du FFT1-MPC, tandis que les marqueurs carrés du FFT1-MPC (AR) montrent les taux de pauvreté obtenus à partir du FFT1-MPC pour les AR (à la création d'une nouvelle cohorte), c'est-à-dire à la mise à jour des caractéristiques de la MPC tirées du recensement. Les lignes et les marqueurs carrés du T1FF-MBM (calé) montrent les tendances obtenues après le calage des données sur les totaux du recensement.

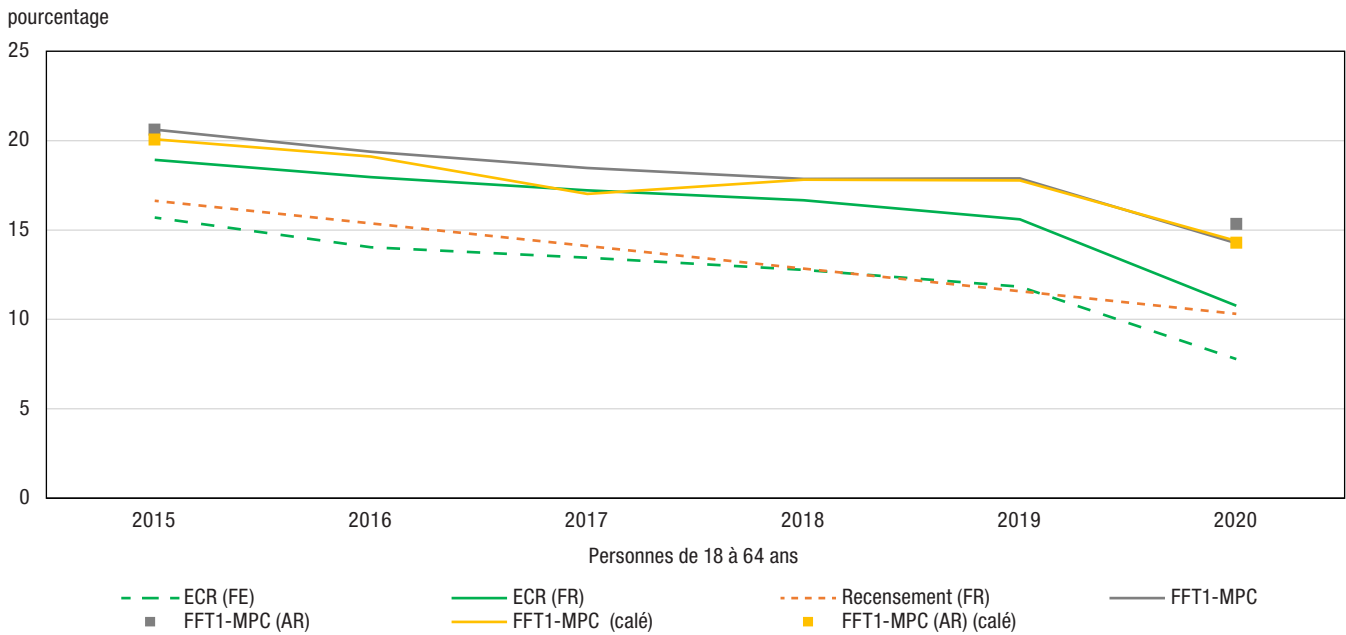
**Graphique 5-1**  
**Tendances de la pauvreté chez les personnes de moins de 18 ans, plusieurs sources, toutes les provinces, 2015 à 2020**



**Notes :** ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; MPC = mesure fondée sur un panier de consommation; FE = famille économique; FR = famille de recensement; et AR = année de recensement. ECR (FE) indique que la source de données est l'ECR et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille économique. ECR (FR) indique que la source de données est l'ECR et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille de recensement. Recensement (FR) indique que la source de données est le questionnaire détaillé du recensement et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille de recensement. FFT1-MPC indique que la source de données est le FFT1-MPC non calé et qu'il a été couplé au FFT1-MPC de l'année précédente. FFT1-MPC (AR) indique que la source de données est le FFT1-MPC non calé et que le FFT1 a été couplé au questionnaire détaillé du recensement. Lorsque le mot « calé » paraît à côté de FFT1-MPC, cela signifie que les poids calés ont été utilisés.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, questionnaire détaillé du recensement, Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation. Totalisation personnalisée.

**Graphique 5-2**  
**Tendances de la pauvreté chez les personnes de 18 à 64 ans, plusieurs sources, toutes les provinces, 2015 à 2020**

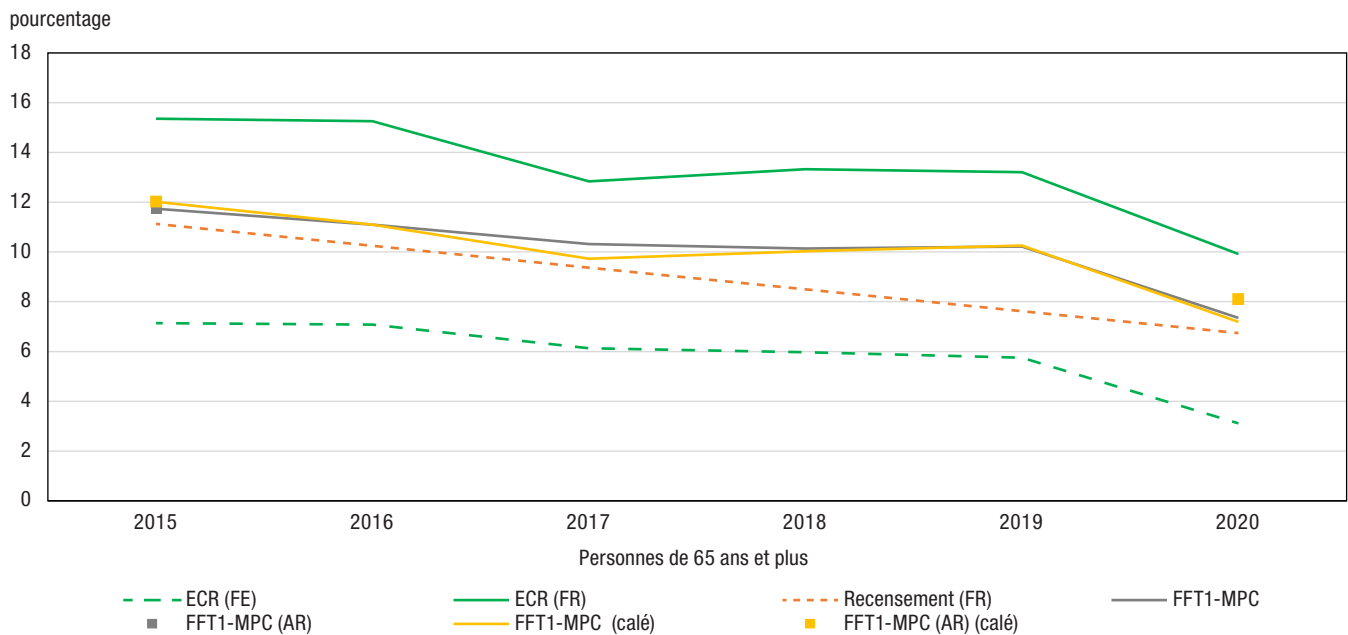


**Notes :** ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; MPC = mesure fondée sur un panier de consommation; FE = famille économique; FR = famille de recensement; et AR = année de recensement. ECR (FE) indique que la source de données est l'ECR et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille économique. ECR (FR) indique que la source de données est l'ECR et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille de recensement. Recensement (FR) indique que la source de données est le questionnaire détaillé du recensement et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille de recensement. FFT1-MPC indique que la source de données est le FFT1-MPC non calé et qu'il a été couplé au FFT1-MPC de l'année précédente. FFT1-MPC (AR) indique que la source de données est le FFT1-MPC non calé et que le FFT1 a été couplé au questionnaire détaillé du recensement. Lorsque le mot « calé » paraît à côté de FFT1-MPC, cela signifie que les poids calés ont été utilisés.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, questionnaire détaillé du recensement, Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation. Totalisation personnalisée.

### Graphique 5-3

#### Tendances de la pauvreté chez les personnes de 65 ans et plus, plusieurs sources, toutes les provinces, 2015 à 2020



**Notes :** ECR = Enquête canadienne sur le revenu; FFT1 = Fichier des familles T1; MPC = mesure fondée sur un panier de consommation; FE = famille économique; FR = famille de recensement; et AR = année de recensement. ECR (FE) indique que la source de données est l'ECR et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille économique. ECR (FR) indique que la source de données est l'ECR et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille de recensement. Recensement (FR) indique que la source de données est le questionnaire détaillé du recensement et que le revenu disponible est calculé au niveau de la famille de recensement. FFT1-MPC indique que la source de données est le FFT1-MPC non calé et qu'il a été couplé au FFT1-MPC de l'année précédente. FFT1-MPC (AR) indique que la source de données est le FFT1-MPC non calé et que le FFT1 a été couplé au questionnaire détaillé du recensement. Lorsque le mot « calé » paraît à côté de FFT1-MPC, cela signifie que les poids calés ont été utilisés.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, questionnaire détaillé du recensement, Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation. Totalisation personnalisée.

Ces résultats reflètent, encore une fois, l'incidence de la proportion plus élevée de personnes de moins de 18 ans appartenant aux déciles de revenu inférieurs dans les échantillons du FFT1-MPC comparativement aux deux autres sources, puisque les lignes du FFT1-MPC sont plus éloignées de celles de l'ECR et du recensement pour ce groupe d'âge. Toutefois, il convient de souligner que les échantillons du FFT1-MPC produiraient au fil du temps des tendances semblables à celles obtenues à partir de l'ECR et du recensement.

La différence entre les marqueurs carrés et les lignes de tendance de la série du FFT1-MPC pour 2020 indique l'effet prévu de l'introduction d'une nouvelle cohorte sur la tendance globale de la pauvreté. Par exemple, pour la série du FFT1-MPC (calé) pour les personnes de moins de 18 ans en 2020, la ligne montre une estimation légèrement supérieure à 20 %, tandis que le marqueur carré montre une estimation plus proche de 15 %. Cette différence est principalement due au fait que les variables provenant du Recensement de 2016 sont inchangées au sein d'une même cohorte.

#### Taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté obtenus à partir du Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation (non officiels)

Le FFT1-MPC annuel pourrait éventuellement servir à analyser les tendances des taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté, car chaque personne ayant un NAS pourrait être suivie d'année en année. Comme dans les autres sections du document, les résultats présentés ci-dessous sont préliminaires et visent à favoriser de plus amples analyses et discussions, en attendant l'élaboration d'une méthodologie finale.

Les échantillons du FFT1-MPC pourraient servir, par exemple, à analyser les taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté de différents groupes démographiques, puisque chaque personne peut être suivie au cours de la vie d'une cohorte. Le tableau 3 montre les résultats non officiels en ce qui a trait aux taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté produits au moyen des échantillons du FFT1-MPC. Il montre que 5,6 % des



personnes qui n'étaient pas en situation de pauvreté en 2015 l'étaient en 2019. C'est ce qu'on appelle habituellement le taux d'entrée dans la pauvreté. De même, parmi les personnes qui étaient en situation de pauvreté en 2015, 7,6 % ne l'étaient plus en 2019. C'est ce qu'on appelle habituellement le taux de sortie de la pauvreté.

Une autre utilisation possible des échantillons du FFT1-MPC consisterait à examiner combien de fois les personnes entrent dans la pauvreté ou en sortent au cours d'une période donnée. Le tableau 4 montre les résultats d'une analyse préliminaire de la fréquence des changements annuels de situation par rapport à la pauvreté de 2015 à 2019. Par exemple, selon les estimations, 19,2 % de la population a changé au moins une fois de situation par rapport à la pauvreté au cours de cette période, le nombre moyen estimé de transitions s'établissant à 1,5. Encore une fois, il faudrait étudier plus à fond les facteurs expliquant ces estimations avant de pouvoir effectuer une analyse en bonne et due forme.

**Tableau 4**  
**Nombre de fois où les personnes ont changé de situation par rapport à la pauvreté de 2015 à 2019**

Nombre de transitions	Nombre de personnes	
	nombre	pourcentage
0	20 001 766	80,8
1	2 779 033	11,2
2	1 581 040	6,4
3	357 150	1,4
4	49 059	0,2

**Note :** La population comprend toutes les personnes présentes dans le Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation de 2015 à 2019.  
**Source :** Statistique Canada, totalisation personnalisée.

## Prochaines étapes

Comme il a été mentionné précédemment, la construction de l'échantillon annuel du FFT1-MPC nécessite des variables clés du questionnaire détaillé du recensement, lesquelles sont considérées comme fixes au cours des années suivant une AR (c.-à-d. les AI) jusqu'à ce qu'une nouvelle cohorte soit générée (c.-à-d. que les données d'un nouveau recensement soient disponibles). Comme les seuils de la MPC et les ATMO proviennent du questionnaire détaillé du recensement, plus il s'est écoulé de temps depuis la génération de la cohorte, plus la probabilité est grande qu'une famille ait pu changer de région de la MPC ou ait pu changer de type de mode d'occupation. Par conséquent, il se pourrait que les seuils et l'ATMO qui lui avaient été attribués ne s'appliquent plus. Un premier élément de recherche pourrait consister à étudier la faisabilité d'obtenir les régions de la MPC directement à partir du FFT1, puis à reconnaître les changements de mode d'occupation lorsqu'ils se produisent.

De plus, comme la clé de couplage entre le FFT1 et le questionnaire détaillé du recensement était le NAS, les personnes dont le NAS était inconnu dans le FFT1 n'ont pas pu faire l'objet d'un couplage aux données du questionnaire détaillé du recensement. Bien que ces personnes (pour la plupart des enfants) aient été ajoutées au FFT1-MPC, il n'a pas été possible d'obtenir leurs données du recensement. Un deuxième élément de recherche pourrait porter sur l'utilisation possible du numéro d'identification de personne à charge de chaque personne à charge comme clé de couplage.

Enfin, il pourrait être utile d'examiner le recours à différentes bases de données administratives pour appuyer davantage l'application de la méthodologie de la MPC (p. ex. le registre des adresses) et d'envisager l'utilisation d'une différente source de données administratives sur le revenu, comme le Fichier administratif principal du revenu personnel (FAPRP)<sup>13</sup>.

**Tableau 3**  
**Répartition des changements de situation par rapport à la pauvreté de 2015 à 2019 parmi la population, en pourcentage (non officiel)**

	2019	
	En situation de pauvreté	Pas en situation de pauvreté
	pourcentage	
<b>2015</b>		
En situation de pauvreté	10,1	7,6
Pas en situation de pauvreté	5,6	76,6

**Source :** Statistique Canada, Fichier des familles T1 — Mesure fondée sur un panier de consommation. Totalisation personnalisée.

13. Pour en savoir plus sur le FAPRP, consulter la page intitulée [Fichier administratif principal du revenu personnel \(FAPRP\)](#).

## Conclusion

Dans le présent document de travail, nous avons examiné la faisabilité d'utiliser le FFT1 comme source de données pour estimer les taux annuels de pauvreté reposant sur la MPC afin de permettre des analyses longitudinales et très désagrégées de la pauvreté au sein de la population canadienne. Les résultats préliminaires ont montré que les estimations transversales de la pauvreté obtenues à partir des échantillons du FFT1-MPC ne sont pas comparables aux estimations officielles produites au moyen de l'ECR ou du questionnaire détaillé du recensement. Néanmoins, les tendances de la pauvreté dégagées des échantillons du FFT1-MPC semblent refléter les tendances calculées à partir de sources officielles. L'estimation des taux de pauvreté reposant sur la MPC au moyen du FFT1-MPC pourrait ouvrir la voie à des analyses (1) des taux de pauvreté à des niveaux géographiques et pour des groupes démographiques plus désagrégés et (2) des taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de la pauvreté au fil du temps. Il est nécessaire de mener des travaux supplémentaires pour intégrer pleinement la méthodologie existante de la MPC au FFT1 et être en mesure de produire des estimations robustes de la pauvreté (p. ex. créer les régions de la MPC à partir des données du FFT1 et trouver une source d'où puiser les renseignements manquants sur le mode d'occupation). Dans le présent document, nous avons également proposé d'autres sujets de recherche qui pourraient aider à améliorer le potentiel analytique du FFT1-MPC.

L'objectif fondamental de cette série de documents de recherche est de mobiliser le public et les intervenants. Nous encourageons les utilisateurs à poser des questions, à formuler des commentaires et à faire des suggestions de travaux futurs. Nous invitons les personnes qui souhaitent communiquer avec nous à envoyer un courriel à l'adresse suivante :

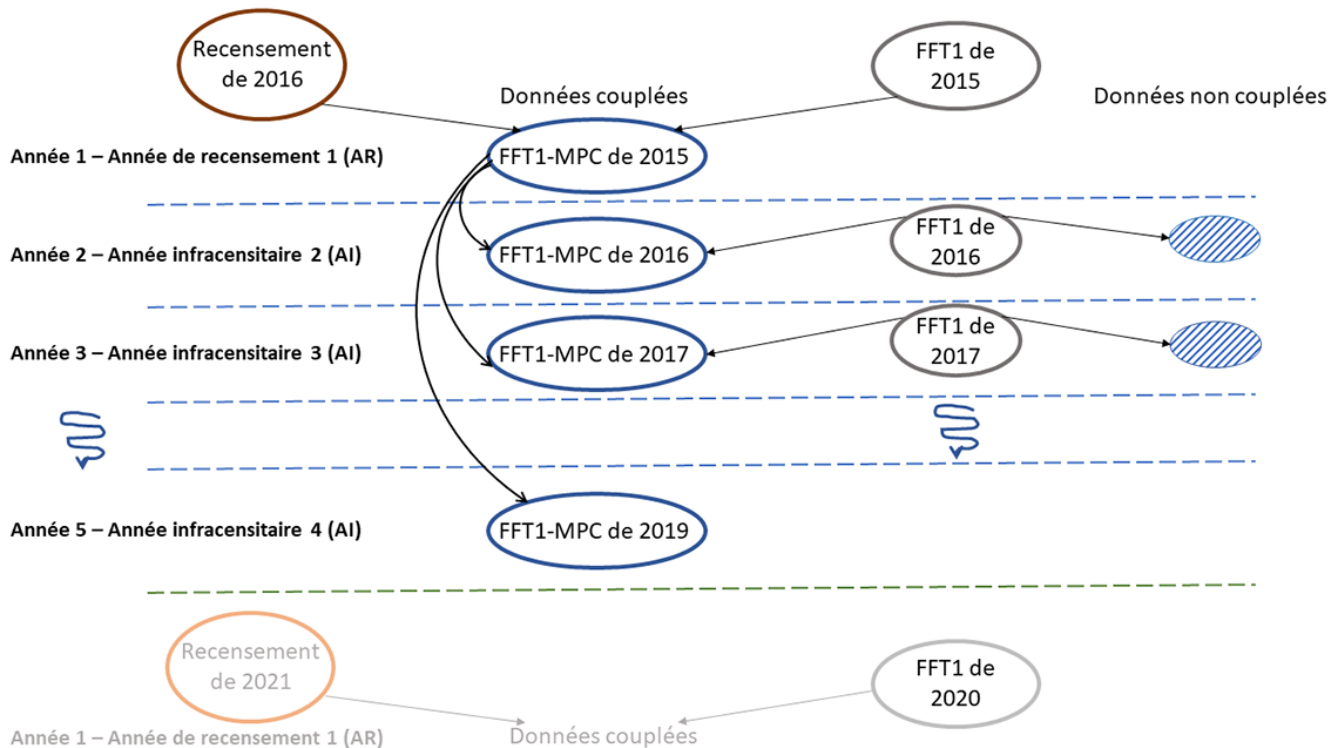
[statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca).

## Annexe A

### Création des échantillons du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation

Les fichiers du Fichier des familles T1 – Mesure fondée sur un panier de consommation (FFT1-MPC) utilisés dans la présente analyse sont fondés sur des fichiers d'impôt administratifs produits annuellement, à savoir le Fichier des familles T1 (FFT1). Comme le FFT1 n'a pas été créé pour permettre l'application de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC), il lui manque des renseignements sur certaines caractéristiques nécessaires à cette fin. Nous proposons d'utiliser le Recensement de la population pour fournir ces caractéristiques puisqu'il couvre l'ensemble de la population canadienne. Comme le recensement est mis à jour tous les cinq ans, il faut adopter comme hypothèse que les caractéristiques tirées du recensement sont constantes au sein d'une cohorte. La figure A.1 décrit comment les échantillons du FFT1-MPC sont générés à partir du Recensement de la population et des fichiers annuels du FFT1.

**Figure A.1**  
Génération des échantillons du Fichier des familles T1, 2015 à 2020



Source : Visualisation de l'auteur.

L'échantillon initial du FFT1-MPC correspond à toutes les personnes vivantes présentes dans le FFT1 de 2015 qui sont couplées aux données du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2016, parce qu'elles ont la même année de revenu. Ensuite, le poids du recensement sert de poids d'enquête initial. Dans les cas où un conjoint est décédé au cours de l'année de référence, le revenu combiné des deux conjoints (vivant et décédé) sert à calculer le revenu familial. En 2020, cette situation a touché 102 680 personnes (0,6 % de toutes les familles canadiennes). Ensuite, toutes les personnes dont le numéro d'assurance sociale (NAS) est inconnu dans le FFT1 et dont au moins un membre de la famille est couplé aux données du questionnaire détaillé du recensement sont ajoutées au FFT1-MPC.

Une fois que le FFT1 a été couplé au questionnaire détaillé du recensement, chaque personne se voit attribuer un indicateur de famille de recensement. Parce que l'unité familiale du FFT1 est construite à partir de renseignements fournis dans plusieurs fichiers d'entrée, comme les renseignements fournis dans la déclaration de revenus (p. ex. le NAS du conjoint) et les renseignements du fichier des prestations fiscales pour enfants, combinés au couplage géographique en fonction des adresses, il se peut que des membres de la famille présents dans le FFT1 aient des indicateurs famille de recensement différents.

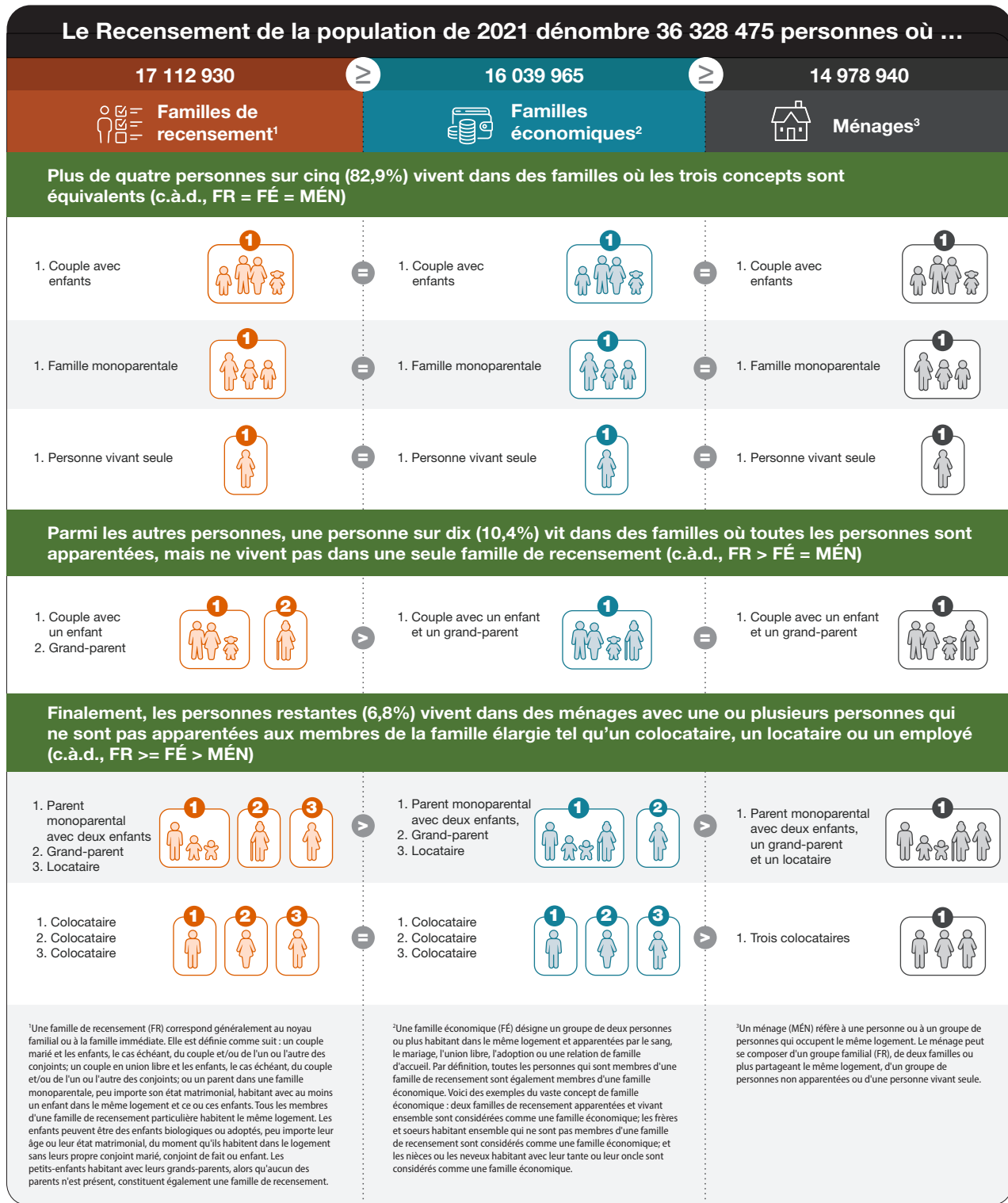
Lorsqu'une famille du FFT1 est couplée à plus d'une famille de recensement, elle se voit attribuer les caractéristiques de la famille de recensement la plus proche du point de vue de la taille de la famille, de la présence d'enfants, de la région géographique et du revenu total. Ces caractéristiques sont la région de la MPC, le type de mode d'occupation, la présence d'une hypothèque et l'indicateur de subvention. La proportion de familles du FFT1-MPC qui étaient couplées à plusieurs familles de recensement et pour lesquelles une famille de recensement unique a été choisie se situe autour de 2,5 % tant pour 2015 que pour 2020.

La famille du FFT1 sert à obtenir l'âge du principal soutien économique, ainsi que toutes les variables du revenu au niveau de la famille. Il convient de souligner que, lorsque plus d'un soutien économique a le même revenu total, l'âge de la personne la plus âgée est utilisé. De plus, une nouvelle variable de composition de la famille est dérivée de la variable figurant dans le FFT1. Cette nouvelle variable sert à classer les familles en quatre catégories, soit les personnes vivant seules, les couples ayant des enfants de moins de 25 ans, les couples sans enfants et les parents seuls.

Chaque année subséquente, un nouveau FFT1 devient disponible. L'échantillon du FFT1-MPC de cette année-là ne comprendrait que les personnes présentes dans le FFT1-MPC de l'année de recensement utilisé lors de la création de la cohorte et les membres de leur famille dont le NAS est inconnu. Comme la structure familiale a pu changer, le principal soutien économique de chaque famille est mis à jour chaque année, et le revenu disponible de la famille est recalculé.

## Annexe B

**Figure B.1**  
**Unités d'analyse familles et ménages**



Source : Statistique Canada. Recensement de la population de 2021.

## Annexe C

### Tableau C

#### Liste des sujets de recherche à venir

Sujet de recherche	Brève description
<a href="#">Frais de garde d'enfants</a>	À l'heure actuelle, les frais de garde d'enfants sont représentés dans la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) en tant que déduction directe du revenu disponible. De cette façon, les besoins d'une famille sont comparés à une mesure du revenu qui reflète les ressources dont elle dispose. Des experts ont demandé à Statistique Canada si c'était la meilleure façon de procéder. Les frais de garde d'enfants pourraient-ils plutôt être traités comme un élément distinct du panier de consommation?
<a href="#">Éloignement — Délimitation des régions éloignées aux fins de la mesure fondée sur un panier de consommation</a>	Statistique Canada examinera s'il faut rajuster la mesure fondée sur un panier de consommation pour tenir compte des coûts plus élevés auxquels doivent faire face les familles vivant dans des régions ou collectivités éloignées afin d'obtenir (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces.
<a href="#">Éloignement — Seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour les régions éloignées</a>	
Différents types de familles	À l'heure actuelle, Statistique Canada estime les seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour une famille de quatre personnes, puis utilise l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour obtenir les seuils pour les familles de différentes tailles. Cette méthode permet-elle d'établir les meilleurs seuils possibles pour les petites familles et les personnes seules? Une étude supplémentaire pourrait également être menée pour déterminer s'il serait approprié d'établir des valeurs de panier séparées pour des familles de même taille mais de composition différente (p. ex. une famille monoparentale avec trois enfants comparativement à un couple avec deux enfants) ou pour d'autres caractéristiques (p. ex. l'âge des membres de la famille).
Analyse de pondération	
<a href="#">Technologie des communications</a>	Statistique Canada examinera la meilleure façon d'ajouter une composante de communication distincte à la mesure fondée sur un panier de consommation. À l'heure actuelle, le besoin en matière de biens et de services de communication fait partie de la composante des « autres nécessités ».
<a href="#">Composante des autres nécessités</a>	La composante des « autres nécessités » vise à représenter les coûts des biens et services autres que les aliments, le logement, le transport et les vêtements. La liste des articles qui pourraient être inclus dans la composante des « autres nécessités » est vaste et pourrait varier en fonction de la structure, de l'âge des membres, du lieu de résidence ou d'autres circonstances d'une famille. Des recherches en cours sur la méthodologie qui sous-tend la composante des autres nécessités pourraient servir à vérifier si la méthode actuelle utilisée pour établir la valeur de cette composante convient ou si elle doit être améliorée.
<a href="#">Indice de pauvreté</a>	L'un des points forts de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) tient au fait qu'elle est arrimée à des années de base précises et qu'elle est mise à jour régulièrement en fonction des changements de niveau de vie, ce qui permet d'en maintenir la pertinence. Cependant, les changements de base périodiques de la MPC entraînent la création de plusieurs seuils de pauvreté qui peuvent rendre difficile le suivi des tendances de la pauvreté sur de longues périodes. Pour améliorer la transparence et pour aider à suivre l'évolution de la pauvreté sur de longues périodes, Statistique Canada envisagera la mise en place d'un indice de réduction de la pauvreté.
Corrélation inverse entre les coûts du logement et du transport	Souvent, dans les régions où les frais de logement sont relativement élevés, les frais de transport sont relativement bas, et vice versa. Par exemple, les habitants des régions rurales paient habituellement des hypothèques ou des loyers moins élevés, mais doivent dépenser plus pour le carburant et ont rarement accès au transport en commun. Nous proposons d'évaluer s'il serait possible d'améliorer la mesure fondée sur un panier de consommation en tenant compte plus précisément de ces différences de coûts.
Utilisation de la mesure fondée sur un panier de consommation avec des données administratives	Sous sa forme actuelle, la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) ne permet de calculer les taux de pauvreté avec précision qu'au moyen d'une combinaison de données d'enquête et de données administratives. Nous proposons d'évaluer s'il est possible d'appliquer les seuils de la MPC uniquement aux données administratives.
<a href="#">Indicateurs supplémentaires d'inégalité de revenu à l'aide de la mesure fondée sur un panier de consommation</a>	Comme la majorité des produits analytiques actuels reposant sur la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) ne décrivent pas la répartition des revenus complète parce qu'ils comparent habituellement le seuil de la MPC au revenu disponible, ils ne décrivent pas entièrement l'inégalité des revenus. D'autres indicateurs d'inégalité proposés seront présentés, ce qui permettra de mieux cerner les disparités de revenu entre les Canadiens.

## Références

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott. 2020. [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#), produit n° 75F0002M2020002 au catalogue.

Emploi et Développement social Canada. 2018. [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#), produit n° SSD-212-08-18F au catalogue.

Wesley, Benjamin, Chanel Christophe, Nancy Devin, Sarah Maude Dion, Éric Dugas et Burton Gustajtis. 2022. [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : Indice de pauvreté](#), produit n° 75F0002M2022005 au catalogue.